

L'autorisation doit être adressée dûment remplie au :
RECTORAT DE BESANCON - service gestionnaire de l'agent
(cf. au verso) - 10 rue de la Convention - 25030 BESANCON CEDEX

Demande d'autorisation spéciale d'absence pour motif syndical
(Congrès, réunions des organismes directeurs, congé de formation)

Situation du demandeur ou de la demandeuse :

Nom : Prénom :

Corps :

Affectation (si TZR, préciser "affectation annuelle" ou "suppléance") :

Discipline ou fonction :

Compléter la colonne concernée selon la situation :

Participation à des réunions des organismes directeurs des syndicats <i>(Articles R214-38 à R214-40 du code général de la fonction publique)</i>	Congé pour formation syndicale <i>(Articles R215-1 à R215-7 du code général de la fonction publique)</i>
Dates de la réunion :	Dates de la formation :
Lieu de la réunion :	Centre ou institut * :

* cf. liste des centres ouvrant droit aux congés de formation syndicale : arrêté du 25 janvier 2021

Date : Signature du demandeur ou de la demandeuse :

Important : - joindre la convocation (uniquement pour la participation à des réunions des organismes directeurs des syndicats).

- congé de formation syndicale : remettre l'attestation d'assiduité de stage au chef d'établissement ou de service au moment de la reprise de fonctions.

Partie à remplir par le Chef d'établissement ou le chef de service :

Avis du Chef d'établissement ou de service : Favorable Défavorable
(Motivation impérative en cas d'avis défavorable)

Date : nom et signature du ou de la responsable :

SERVICES GESTIONNAIRES

Les demandes d'ASA doivent être adressées par la voie hiérarchique :

Service gestionnaire de l'agent (cf. ci-dessous)
Rectorat de l'académie de Besançon
10 rue de la convention
25 030 BESANCON CEDEX

Catégories	Services compétents
<ul style="list-style-type: none">- Personnels enseignants du second degré public, d'éducation et PSYEN (titulaire et non titulaires)<ul style="list-style-type: none">Agrégés et Certifiés<ul style="list-style-type: none">• PLP, EPS, CPE et PSYEN• Agents non titulaires exerçant les fonctions d'enseignement, d'éducation et d'orientation	DPE B1 ce.dpeb1@ac-besancon.fr
<ul style="list-style-type: none">- Personnels de direction et d'inspection,- Personnels de la filière médico-sociale (agents titulaires)- Personnels ITRF dans les EPLE et services académiques (agents titulaires)- Personnels catégories A, B et C de la filière administrative (agents titulaires)- Personnels non titulaires filières administrative, technique et médico-sociale	DPAE ce.dpae@ac-besancon.fr